

Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel « BERTRAND BARERE »



27, avenue Bertrand Barère - 65000 TARBES
Secrétariat : 05.31.04.00.15.

Jours et horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 17h

**Le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps partiel (CATTP)
« Bertrand BARERE » accueille les enfants de 18 mois à 12 ans
présentant des troubles justifiant un accompagnement hospitalier
spécialisé pluridisciplinaire. Le CATTP est un lieu de soin public
proposant des soins à visée thérapeutique.**

**Installé au centre d'un dispositif de sectorisation
du pôle de Pédopsychiatrie, il occupe une place essentielle
dans le maillage territorial accueillant les enfants et leurs familles.**

LES MISSIONS :

Le CATTP du Centre Bertrand BARERE de Tarbes est un dispositif de soin qui fait partie du Pôle de Pédopsychiatrie des Hautes-Pyrénées. Il accueille des enfants de 18 mois à 12 ans.

Le centre Bertrand Barère se compose de deux CATTP en son sein :

- Le CATTP UPE : Unité Petite Enfance pour un public de 18 mois à 6 ans.
- Le CATTP Guidance infantile : pour un public de 6 ans à 12 ans.

Le CATTP est composé d'une équipe pluridisciplinaire et propose des ateliers thérapeutiques et d'éveil à des enfants présentant des difficultés psychiques et psychologiques. L'accueil se fait sur des temps de soins ambulatoires, de fréquence variable, le plus souvent en prise en charge groupale et/ou en prise en charge individuelle (PCI).

LES OBJECTIFS DE SOINS :

Les objectifs de soins du CATTP sont de pouvoir aborder les difficultés d'un enfant pour l'aider à se développer, à se construire. Il s'agit d'un « soin psychique ».

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

L'enfant peut être adressé par :

- un médecin pédopsychiatre du Pôle
- le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) pour l'UPE
- une décision judiciaire (obligation de soins)

L'admission se fera après la validation par l'équipe pluridisciplinaire et l'accord parental.

LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE :

L'enfant bénéficiera d'une prise en charge groupale et/ou individuelle selon le projet de soins. Nous utilisons des supports thérapeutiques : terre, peinture, contes, équithérapie, repas thérapeutique ...

La mise en place des ateliers nécessite certaines règles :

- 1- L'engagement d'une prise en charge sur l'année scolaire
- 2- Le repère dans le temps
- 3- La permanence du lieu
- 4- La permanence des personnes (enfants / soignants)
- 5- La confidentialité des ateliers

Les supports thérapeutiques permettent de travailler essentiellement :

- La vie émotionnelle de l'enfant
- La structuration de la pensée
- Les interactions sociales
- L'accompagnement dans l'acceptation des difficultés

La durée des séances thérapeutiques peut varier selon le soin proposé, allant d'½ heure à ½ journée.

Des rencontres peuvent être proposées aux parents, avec le médecin responsable de la structure, avec la psychologue clinicienne, l'assistante sociale, un soignant.

Ces rendez-vous peuvent être proposés par les professionnels ou à la demande des représentants légaux.

L'EQUIPE :

L'équipe pluridisciplinaire est composée comme suit :

- Pédopsychiatre
- Cadre de santé
- Infirmier(e)s
- Educateur (trice)s
- Assistant(e) Social(e)s
- Psychomotricien(ne)
- Psychologues
- Secrétaire médicale
- Agents Techniques de bio nettoyage

Pour l'année scolaire, il sera désigné deux « référents » : un pour l'enfant et un pour la famille.

LES PARTENAIRES :

La situation d'un enfant peut nous amener à travailler avec d'autres partenaires de proximité :

- Crèches
- Etablissements scolaires
- Les enseignants référents, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), Etablissements et Services Médico-Sociaux (IME, ITEP ...)
- Services sociaux (Aide Sociale à l'Enfance), MDS (Maison De la Solidarité), PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)
- Centre de Ressource Autisme (CRA)
- Centre référent des troubles des apprentissages (CRTA),
- Ferme pédagogique
- Professions libérales (orthophoniste, psychomotricien(ne), éducateur(trice) spécialisé(e), médecin généraliste ...)

Conformément à la réglementation en vigueur, votre accord pour communiquer avec ces partenaires vous sera toujours demandé au préalable.

PLAN D'ACCES TARBES

